

# Qualité de l'eau. Les limites de l'action locale

Marie-Line Quéau

Les excès de nitrates dans l'eau douce, comme dans l'eau de mer, sont l'épine dans le pied de ceux qui ont à charge d'assurer au citoyen une eau de qualité. Les services de l'État sont critiques sur l'action de la Commission locale de l'eau sur ce point. La réplique de Paul Divanac'h, son président.



La Commission locale de l'eau (CLE) s'est réunie mardi pour se pencher sur le programme 2017-2022 du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de la baie de Douarnenez (Photo d'archives).

Paul Divanac'h est le maire de Plonévez-Porzay, commune au cœur du territoire agricole du bassin-versant de la baie de Douarnenez. Il préside la Commission locale de l'eau (CLE), le « parlement de l'eau », comme il définit lui-même cet organe chargé d'élaborer et de mettre en œuvre le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, le fameux Sage de la baie de Douarnenez, qui vient d'être rédigé pour la période 2017-2022.

## « Ce n'est pas à nous d'agir sur l'économie agricole »

L'avis des services de l'État sur ce Sage, via la Mission régionale d'autorité environnementale, n'a pas été tendre (Le Télégramme du 25 octobre). Cette

autorité regrette notamment que « l'orientation des systèmes agricoles n'y apparait pas comme prioritaire ». Terrible, quand on sait que la lutte contre les excès de nitrates dans l'eau est un volet capital du Sage, qui inclut les actions du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes.

« C'est tout à fait vrai ! », réplique contre toute attente Paul Divanac'h, avant de dérouler son argumentaire. « Ce n'est pas à nous d'agir sur l'économie agricole. Avec quelle expertise ? Sur quel socle juridique devrais-je m'appuyer pour conduire des entreprises privées à changer de modèle économique ? D'un côté, on a un gouvernement qui exerce son pouvoir, quoi qu'on

en dise, dans un contexte d'économie ultralibérale et, de l'autre côté, on a un système administratif qui voudrait qu'on fasse de la planification, comme dans les années 1960, quand on obligeait les paysans au remembrement ».

## « Je suis dans une logique de gouvernement »

« Or, en tant qu'élu, poursuit Paul Divanac'h, je considère que je dois être dans une logique de gouvernement et surtout pas dans une logique d'administration. Depuis le début, dans la lutte contre les algues vertes, qui a démarré dans les années 1998-1999 sur le bassin-versant, bien avant les plans gouvernementaux, nous avons toujours travaillé avec les agriculteurs sur

la base du volontariat (soit un peu plus d'un tiers des exploitants du territoire du Sage actuellement, NDLR). Si l'État veut qu'on change les règles, que l'on passe à un système obligatoire, j'attends que ses représentants m'expliquent quelles règles ils vont imposer. S'ils savent ce qu'il faut faire, sans être en contradiction avec l'Europe, je suis preneur ! ».

## Objectifs atteints

Mais alors, ces programmes coûteux (16 M€ pour le plan algues vertes 2010-2015) seraient donc vains ? « Les objectifs de ce plan, nous les avons atteints, fait valoir Paul Divanac'h. En trois ans, la réduction de 200 t de nitrates, nous y sommes arri-

vés. Or, quand nous préparions ce plan, je me souviens que le conseil scientifique nous disait que ça n'allait pas marcher. Ce plan était inclus dans le Grenelle de l'Environnement. Quand je regarde aujourd'hui tout ce qui doit être fait à l'horizon 2020 dans le cadre de ce Grenelle, je peux dire que nous, on y est. Pour le reste... Alors, je suis plutôt à l'aise aujourd'hui face à ces critiques concernant le plan suivant. L'autorité environnementale a rendu un avis, rien d'autre. Nous allons étudier cet avis, comme nous allons étudier les autres que reçoit le programme, ceux des associations environnementales notamment. Nous avons jusqu'au 8 décembre pour remettre notre copie ».